



Département de la Charente Maritime

Commune d'ESNANDES

Rue du Pas des Roches
Rue de la Prée de Sion

Lotissement Le Domaine du Pas des Roches Modificatif n°1

Plan de composition d'ensemble du projet

Maître d'Ouvrage	Architecte Urbaniste :	Géomètre Expert
GPM IMMOBILIER Avenue des Fourneaux 17690 ANGOULINS SUR MER Tél : 05.46.37.03.00 E-mail : contact@gpm-immobilier.com	G.H.E.C.O. Urbanisme 13 bis, rue Buffeterie 17000 LA ROCHELLE Tél : 05.46.41.01.92 E-mail: ghcco@wanadoo.fr	S.C.P. CHANTOISEAU-BOUTGES 54, Rue de Vaugouin 17000 LA ROCHELLE Tél : 05.46.43.33.48 E-mail: geometres@bcge17.com

ESQ	PRO	Pièce :	Echelle :	Dates et Natures d'Interventions
PA	DCE	PA4 - modif 1	1/500	17/03/2011 Relevé Topographique 31/01/2019 Dépôt du PA 16/09/2019 Modificatif n°1

Légende

- Enrobés
- Herbe
- Mélange terre / pierre
- Stabilisé calcaire
- Béton désactivé
- Béton désactivé ou autre revêtement coloré
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
- Accès véhicule au lot - 2 positions possibles
- Accès véhicule au lot - A créer obligatoirement sur le linéaire visé
- Accès véhicule à Filot - Deux accès possibles sur le linéaire visé
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
Espace non clos de 5m (minimum) x 5m (minimum)
- Accès véhicule au lot - Une position à choisir entre les 2 propositions
Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)
- Accès véhicule au lot - Position obligatoire
Espace non clos de 3.5m (minimum) x Xm (minimum)
- Angle bâti de la construction principale sur au minimum 5m de longueur dans les deux directions.
- Ligne d'accroche obligatoire de tout ou partie de la construction principale.
- Zone d'implantation et de retrait obligatoire de tout ou partie de la façade de présentation sur la rue de la construction principale.
- Hauteur de construction limitée à 4m
- Zone inconstructible
- Zone remblayée par le lotisseur lors des travaux de viabilité
- Caniveau béton
- Bordure béton
- Altitude terrain naturel
- Altitude projet
- Candélabre à poser
- Place de stationnement
- Place de stationnement P.M.R.
- Borne bois
- Borne métal
- Arceaux pour vélo
- Sens de circulation
- Angle et numéro prises de vue
- Périmètre du lotissement
- Périmètre de l'opération
- Limite de PLU
- Haie arbustive
- Haie basse décorative
- Arbre d'alignement (Erbale elbrjck, poirier fleurs, ...)
- Arbre en forme naturelle ou en cépée (Erbale champêtre, frêne raywood, saule blanc ...)



Les cotes et les surfaces des lots sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage du périmètre de l'opération